



Face au changement climatique Agissons ensemble



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE



FAISONS VITE !

La planète se réchauffe : un défi écologique majeur

La température moyenne de la planète s'est élevée de 0,6°C au XXème siècle - de 0,9°C pour la France. Au cours du siècle à venir, elle devrait s'accroître au moins de 1,4°C, et jusqu'à 5,8°C si nous ne faisons rien. Cette évolution, considérable, est d'une ampleur sans précédent depuis des dizaines de milliers d'années.

Il est établi aujourd'hui avec certitude que ce phénomène tient à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines, à commencer par le dioxyde de carbone (CO₂).

Nous émettons aujourd'hui au niveau mondial près de 25 milliards de tonnes de CO₂. Sur notre



lancée, nous en émettrions plus de 50 milliards en 2050. La consommation d'énergie des premières décennies du XXIème siècle équivaldrait alors à l'énergie consommée jusqu'ici pendant toute l'histoire de l'humanité.

Chacun d'entre nous, comme l'ensemble des secteurs de l'économie sont concernés puisqu'ils contribuent tous, sans exception, à ces émissions de gaz à effet de serre.

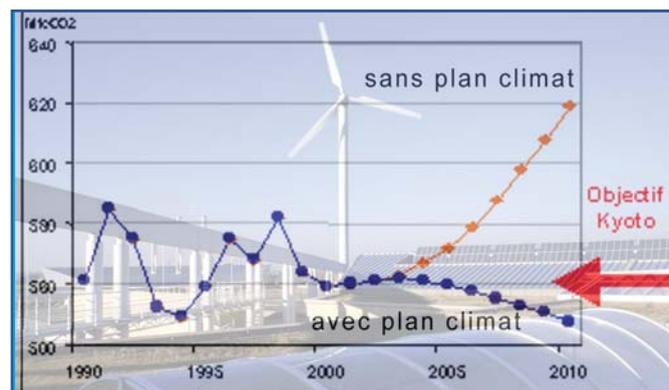
Des changements climatiques majeurs nous attendent

Le changement climatique affectera la planète de façon profonde et aujourd'hui difficilement prévisible dans le détail. Ses effets pourront être catastrophiques : augmentation des températures, des

sécheresses et des inondations, affectant la santé et le mode de vie de millions d'individus, et causant la perte de nombreuses espèces animales et végétales. La montée du niveau des mers menacera l'existence de régions où vivent des millions de personnes et rayera de la carte certains des plus beaux sites du monde. En France, La Camargue, la côte du Languedoc, les plages d'Aquitaine seront touchées. Dans certaines régions de montagne, la durée d'enneigement baisserait de près d'un tiers.

Il est donc urgent d'agir

Nous pouvons et nous devons, en réduisant dès maintenant et sur le long terme les émissions mon-



diales de gaz à effet de serre, éviter les pires effets du changement climatique. C'est le défi écologique majeur du siècle qui débute.

A l'échelle mondiale, il nous faut avoir divisé par 2 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cela suppose que les pays industrialisés, dont la France, parviennent à les diviser d'ici là par 4 à 5, c'est-à-dire réduisent leurs émissions d'environ 3% par an sur les 50 prochaines années. Il est temps d'agir, car il nous faudrait trois planètes pour survivre si tous les habitants du monde consommaient comme ceux des pays industrialisés aujourd'hui...

Ce défi est réalisable ; mais il exige de mobiliser toutes les connaissances, les techniques et les outils de gestion actuels.



ÇA CHAUFFE !

2010, une première étape

En 1997, le protocole de Kyoto a fixé pour la première fois un objectif international de réduction des émissions. Dans ce cadre, la France s'est engagée à maintenir ses émissions en 2010 à leur niveau de 1990. La France souhaite l'entrée en vigueur rapide du protocole de Kyoto. Les réductions d'émission prévues dans le protocole ne sont toutefois qu'un premier pas.

L'objectif du Plan Climat

Le Plan Climat est le plan d'actions du Gouvernement pour être à la hauteur du défi majeur que constitue le changement climatique, dès 2010 en respectant l'objectif du protocole de Kyoto, voire en le dépassant légèrement.

Les prévisions font état d'émissions en France qui excéderaient tendanciellement de 10% l'objectif de Kyoto en 2010, notamment du fait de leur croissance dans les domaines de la vie quotidienne (bâtiments, transports...).



C'est pourquoi le Plan Climat regroupe des mesures dans tous les secteurs de l'économie et de la vie quotidienne des Français en vue d'économiser 54 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an à l'horizon 2010, ce qui infléchirait significativement la tendance.

Le Plan Climat 2004 permettra à la France d'atteindre, voire de dépasser ses objectifs pour 2010

Au-delà de 2010, le Plan Climat présente une stratégie de recherche technologique qui permettra la division par quatre à cinq des émissions d'ici 2050.

Des dérèglements climatiques auxquels il faudra s'adapter

Même si tout doit être mis en œuvre pour éviter les dérèglements climatiques, ceux-ci sont inévitables dans les prochaines années et supposent de notre part une adaptation.



L'Observatoire national des effets du réchauffement climatique (ONERC) en coordonne le cadre en France, en vue des conséquences prévisibles des vagues de chaleur, sécheresses ou inondations.

La vocation du Plan Climat est de proposer des actions claires et simples où tous les Français peuvent se mobiliser et s'impliquer concrètement, et ainsi d'entraîner une vraie participation citoyenne.

Chaque action se veut donc la plus concrète possible et proche de la vie quotidienne.



ORIENTATIONS FORTES

1. Campagne nationale sur le changement climatique et adaptation

Cette campagne permet de répondre à la question que de nombreux Français se posent : "*comment agir individuellement pour lutter contre le changement climatique ?*".

Elle est destinée à sensibiliser chacun sur les gestes simples et concrets qui aboutissent, par leur conjonction collective, à diminuer significativement notre impact écologique.



Lancée fin mai 2004, et prolongée chaque année, une campagne médiatique pilotée par l'ADEME se déclinera sous forme de messages informatifs et pédagogiques à travers les télévisions et les radios.

L'opération "*En ville sans ma voiture*" autour de la journée du 22 septembre sera redynamisée et des actions positives exemplaires sur le transport urbain seront mises en valeur.

Un rendez-vous annuel Climat 2005, Climat 2006, etc., organisé par la MIES, sera dédié au suivi dans le temps de la réalisation des objectifs du Plan Climat et à des actions de mobilisation citoyenne.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique fera l'objet du lancement de plusieurs études pour déterminer des scénarios d'impact et de crise et éclairer les politiques nécessaires dans ce domaine.

2. Transports durables

Les transports sont l'un des secteurs les plus contributeurs en termes d'effet de serre et celui en plus forte croissance, reflet du besoin de mobilité dans la société moderne.

Plusieurs actions ont pour objet de marquer les esprits, d'infléchir le comportement des conducteurs et des consommateurs et d'encourager les transports plus propres.

Le développement des biocarburants permettra d'atteindre l'objectif de 5,75% d'incorporation dans les carburants d'ici 2010, ce qui constitue l'objectif indicatif européen, soit une multiplication par 5 par rapport à aujourd'hui.

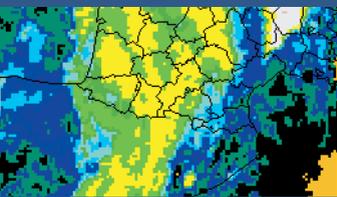
L'Etiquette Energie (de type A à G en fonction du ratio gCO_2/km) sera rendue obligatoire lors de la vente d'un véhicule, pour éclairer le choix des acheteurs.

Une concertation nationale et européenne sera entreprise afin d'étudier la mise en place d'un système de Bonus-Malus fondé sur l'Etiquette Energie à l'achat des véhicules particuliers neufs. Ce dispositif vise à récompenser les acheteurs des véhicules les moins émetteurs et à dissuader l'achat des véhicules à forte consommation énergétique.



L'amélioration de la motorisation des véhicules se poursuivra en partenariat avec les constructeurs au niveau européen.

Pour tenir compte de l'impact du transport aérien en termes d'effet de serre, une modulation des redevances aériennes sera étudiée et proposée au niveau européen.



Par ailleurs, la France demandera une étude en faveur de la taxation du kérosène au niveau européen.



Enfin, les mesures engagées lors du CIADT de décembre 2003, qui prévoient l'affectation des dividendes des sociétés d'autoroute au financement d'infrastructures majoritairement sobres (TGV Lyon-Turin, autoroutes de la mer...), constituent une véritable rupture.

3. Bâtiment et Ecohabitat

Donner à tous les Français, y compris les plus défavorisés, la chance de vivre dans un habitat écologique est l'un des objectifs du Plan Climat.

L'utilisation d'équipements performants lors des constructions ou des rénovations de bâtiments (chauffe-eau solaires, matériaux isolants...) permet de réduire les factures énergétiques, et ainsi de réduire le risque économique pour les personnes qui les habitent.

Inclure des critères de développement durable dans le chantier sur la relance du logement social, consistant à réaliser 80 000 constructions chaque année, annoncé par le Président de la République, contribuera à un double objectif social et écologique. Ces rénovations devront être effectuées selon des exigences environnementales précises (vitrages superisolants, collecte des déchets, généralisation des chauffe-eau solaires...).

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie obligera les producteurs d'énergie à financer des travaux d'économie d'énergie dans le bâtiment et l'industrie.

Un diagnostic de performance énergétique sera rendu obligatoire avant toute vente en 2006, et avant toute location en 2008. Il permettra d'identifier des investis-

sements énergétiques à réaliser et intégrera l'Etiquette Energie du bâtiment (de type A à G en fonction de la consommation en kWh/m²).

Les collectivités locales auront la possibilité d'exonérer de taxe foncière pendant 2 à 6 ans les propriétaires réalisant des travaux contribuant à améliorer leur Etiquette Energie.

Le crédit d'impôt sera ciblé sur les équipements performants, et porté jusqu'à 25% à 40%. Ainsi, les chauffe-eau solaires et autres équipements utilisant des énergies renouvelables seront particulièrement soutenus par un crédit d'impôt de 40%.

Pour la première fois, une réglementation thermique sera mise en place pour les rénovations les plus importantes des bâtiments existants et des seuils de performance énergétique seront introduits pour certains travaux de réhabilitation.



4. Industries, Energie et Déchets

Sur la base d'engagements volontaires, les industriels ont récemment réalisé des progrès significatifs. Ils seront encore accrus à travers :

- la mise en place d'un marché de quotas d'émission de carbone, qui permettra aux industriels de réaliser des économies de CO₂ à moindre coût ;
- le renforcement des mesures de réduction d'un certain nombre de gaz à effet de serre dans des processus industriels.

La France s'engage par ailleurs résolument dans la maîtrise de la demande en énergie et dans le développement des énergies renouvelables pour la production d'électricité, notamment à partir d'énergie éolienne, et la production de chaleur à partir d'énergie solaire, de biomasse ou de géothermie.



5. Agriculture durable et Forêts

Le secteur agricole et forestier offre un potentiel non négligeable de réduction des émissions nationales. Fort de sa capacité de production (biocarburants, biomasse, biomatériaux dont le bois), de l'usage de ses sols (support d'installations d'énergies renouvelables) et de ses forêts (puits de carbone), il peut devenir un acteur de premier rang des Plans Climat Territoriaux.

En outre, des actions d'amélioration des pratiques agricoles dans un but de limitation de l'effet de serre, seront mises en œuvre.



6. Climatisation durable

Les systèmes de climatisation connaissent une forte croissance. Cet engouement est lié au souci légitime de nos concitoyens de leur confort en période de fortes chaleurs estivales et à leur volonté de se prémunir, eux et leurs proches, contre les effets d'une éventuelle canicule.

Malheureusement, les appareils climatiseurs ont aussi leurs effets pervers : forte dépense énergétique, émission de polluants et de gaz à effet de serre. L'action Climatisation durable aura pour but d'améliorer l'information des consommateurs, de faire connaître les moyens d'éviter la climatisation quand c'est possible, de mettre en place des bonnes pratiques des professionnels, de rendre l'Etat exemplaire et d'introduire une réglementation européenne sur le contrôle des climatiseurs.

7. Plans Climat territoriaux et Etat exemplaire

En vue d'encourager les initiatives locales pour lutter contre l'effet de serre, les collectivités locales seront invitées à mettre en place des Plans Climat territoriaux. Il s'agit de définir des objectifs et de mettre en œuvre des actions au niveau d'une région, d'un département, ou d'une agglomération.

Les outils nécessaires à la définition de ces plans seront élaborés d'ici le début de l'année 2005 par l'ADEME, les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air et les autres organismes régionaux. Ces plans s'inscriront parmi les actions de l'Agenda 21, pour les collectivités qui s'y sont déjà engagées. L'Etat entretiendra une démarche d'implication et de relais auprès des collectivités locales, et sera lui-même exemplaire dans ses actions et sa politique d'achats.

Ces actions seront également mises en valeur lors des rendez-vous annuels nationaux Climat 2005, Climat 2006, etc.

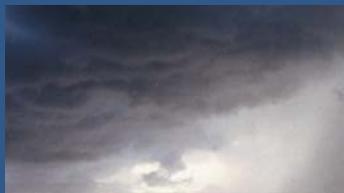
8. Recherche, International, et Prospective après 2010

L'enjeu de l'effet de serre ne s'arrête pas en 2010.

L'objectif est de diviser par 4 ou 5 les émissions des pays industrialisés d'ici 2050. D'où l'importance pour la France de s'inscrire dans une perspective de long terme au service d'une vision stratégique et technologique pour les prochaines décennies. Diviser par quatre les émissions d'ici 2050 exige un renforcement de l'effort de recherche français pour accroître l'efficacité énergétique dans les transports, les bâtiments et l'industrie, développer de nouveaux carburants et la séquestration du carbone.

Un programme de recherche pour réaliser des bâtiments à énergie positive sera mis en place. Une Fondation Bâtiment-énergie sera créée, qui fédérera des actions de recherche et développement d'acteurs publics et privés autour de bâtiments très faiblement consommateurs, voire producteurs d'énergie.

Enfin, sera lancée une Fondation Climat, destinée à fédérer plus largement des initiatives de recherche et développement sur le changement climatique dans tous les domaines.



ACTIONS PHARES

...de nature

à créer une réelle dynamique

dans la lutte contre le changement climatique :

Biocarburants

Les biocarburants seront amplement développés pour parvenir à atteindre la recommandation européenne de 5,75% d'incorporation dans les carburants d'ici 2010, ce qui entraînera une multiplication par 5 des biocarburants par rapport à aujourd'hui.



Ecohabitat : un crédit d'impôt renforcé

Tous les Français doivent pouvoir bénéficier d'un habitat à la fois économe en termes de consommation énergétique et en termes d'effet de serre. Le crédit d'impôt sera ciblé sur les équipements performants, tels que par exemple les chauffe-eau solaires, et porté à 25% et 40%. Les constructions et réhabilitations de logements aidées par l'Etat (notamment dans l'objectif annoncé par le Président de la République de construction de 80 000 logements sociaux par an) respecteront des critères de développement durable.

Etiquette Energie

L'Etiquette informative sur les consommations d'énergie, graduée de A à G, qui existe déjà pour les produits électroménagers, sera étendue aux climatiseurs, aux véhicules, aux chaudières, aux fenêtres et matériaux isolants, et même aux logements et bureaux.

Elle correspond à une information immédiate des consommateurs sur la performance énergétique de leur achat et oriente les choix dans un sens favorable à la lutte contre le changement climatique.

Une réduction de taxe foncière de 2 à 6 ans sera possible pour les propriétaires qui améliorent leur Etiquette Energie par des travaux.

Bonus-Malus CO₂

Une concertation nationale et européenne sera entreprise afin d'étudier la mise en place d'un système de Bonus-Malus fondé sur l'Etiquette Energie à l'achat des véhicules particuliers neufs, récompensant les acheteurs de véhicules peu émetteurs de CO₂, et dissuadant l'achat d'automobiles très émettrices

Climatisation durable

La climatisation est dans certains cas un progrès bien utile. Si elle peut participer au confort de tous, des personnes les plus fragiles, de nos proches, la croissance du marché de la climatisation pose cependant un problème de consommation énergétique et d'émission de gaz frigorigènes, dont la contribution à l'effet de serre est considérable. Un volet entier du Plan Climat est donc dédié à des mesures pour une utilisation raisonnable et rationnelle de la climatisation et pour une limitation des gaz à effet de serre qui y sont liés.

Autres mesures de rupture

Les décisions du CIADT sur les transports, en décembre 2003, affectent plus de 70% des dividendes des sociétés d'autoroutes à des projets non-routiers pour développer les modes de transports alternatifs à la route. De plus, les certificats d'économie d'énergie prévus par la loi d'orientation sur l'énergie conduiront les fournisseurs d'énergie à financer des économies d'énergie dans le bâtiment ou l'industrie.



Le tout sera accompagné par une importante campagne d'information et de communication, commencée en mai 2004 qui se poursuivra de manière continue sur les années à venir afin de marquer les esprits, de créer une rupture des comportements, et d'impliquer les professionnels.

Un budget de 3 millions d'euros par an sera consacré à cette campagne de sensibilisation déclinée sur différents supports : télévisions et radios, sites internet, relais par les médias partenaires et actions locales.



MEDD

20 avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21
<http://www.ecologie.gouv.fr>

MIES

35 Rue Saint Dominique
75700 Paris
Tél. : 01 42 75 87 16 - Fax : 01 47 53 76 34
<http://www.effet-de-serre.gouv.fr>